



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86580

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet celui-ci préconise d'imputer aux comptes de campagne des candidats pour tout scrutin l'intégralité des dépenses qu'ils ont engagées ou réalisées pour leur propre candidature dans le cadre de primaires ouvertes organisées en vue de ce scrutin. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86580

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5854

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)